



NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE

GENERALE

Distr.  
LIMITEE

A/C.1/34/L.4

31 octobre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
PREMIERE COMMISSION  
Point 42 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES  
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

République démocratique allemande : projet de résolution

Négociations sur le désarmement

L'Assemblée générale,

Réaffirmant le point de vue commun exprimé par les Etats Membres des Nations Unies dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (S-10/2) selon lequel le désarmement est devenu une tâche majeure et extrêmement urgente pour la communauté internationale,

Profondément préoccupée par la poursuite de la course aux armements, qui constitue une menace croissante pour la paix et la sécurité internationales,

Rappelant la volonté solennellement proclamée par tous les Etats Membres lors de la dixième session extraordinaire de prendre des mesures effectives concernant la cessation de la course aux armements et le désarmement,

Appelant l'attention sur les mesures considérées dans le Programme d'action de la session extraordinaire comme les plus urgentes et réalisables à court terme, et appelant également l'attention sur la nécessité d'entamer sans retard des négociations sur ces mesures et d'aboutir à des accords effectifs,

Considérant qu'il est nécessaire de faire des progrès systématiques dans toutes les négociations internationales concernant les problèmes du désarmement et de la détente militaire,

Notant que des négociations sur la limitation de la course aux armements et le désarmement sont en cours, dans divers organes, parmi lesquels le Comité du désarmement joue un rôle important,

Notant avec préoccupation cependant, que des négociations sur un certain nombre de questions urgentes de limitations des armements et de désarmement progressent trop lentement et n'ont pas encore donné de résultats tangibles, certaines négociations ayant même été suspendues,

Soulignant en outre qu'un certain nombre de propositions importantes destinées à produire des mesures concrètes de limitations des armements et de désarmement n'ont pas encore fait l'objet de négociations,

Convaincue que, si les Etats font honneur à leur responsabilité concernant les limitations des armements et le désarmement proclamée dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et sur la base des principes qui y sont énoncés, des accords concrets sur tous les aspects d'une large gamme de mesures dans le domaine du désarmement peuvent être conclus par voie de négociations,

Demande à tous les Etats d'accroître leurs efforts pour freiner la course aux armements et en faveur du désarmement et, à cette fin :

- a) D'activer toutes les négociations en cours en les menant avec plus d'intensité et de détermination afin de réaliser un progrès décisif dans ces négociations dans un avenir proche, et de mener à bien la préparation de nouvelles mesures effectives de désarmement;
- b) De reprendre les négociations portant sur divers aspects du désarmement qui ont été suspendues sans raison;
- c) D'entamer sans retard des négociations sur les problèmes actuels de limitations des armements et de désarmement au sujet desquels des propositions concrètes ont été présentées et qui, cependant, ne font pas encore l'objet de négociations.

-----